



27
DÉCEMBRE
2024

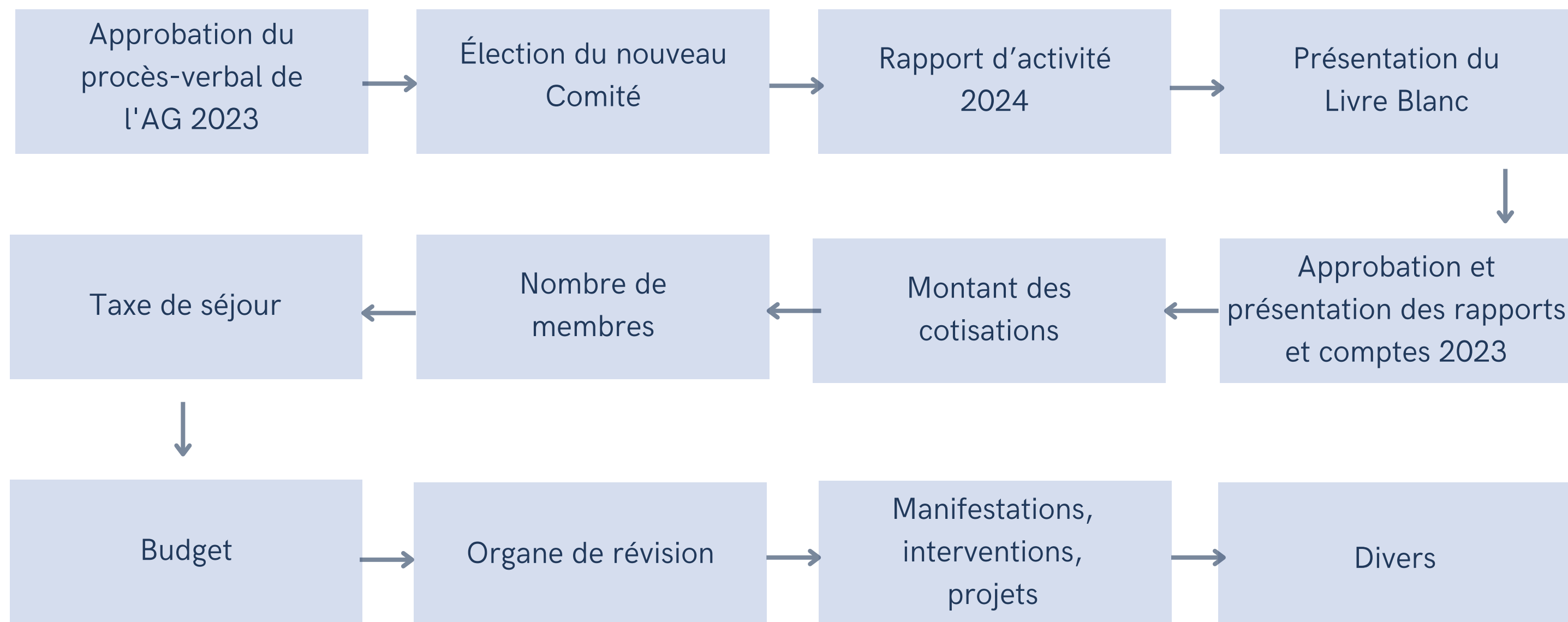
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024



Centre de Congrès Le Régent



ORDRE DU JOUR





APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG 2023

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale, qui couvre les discussions et les décisions prises, a été mis à disposition sur le site internet de l'association, comme mentionné dans les newsletters.

Le Président invite les membres présents à formuler des commentaires ou des corrections éventuelles.

En l'absence d'objections, le procès-verbal sera considéré comme approuvé à l'unanimité.



ÉLECTION DU NOUVEAU COMITÉ

LE COMITÉ ACTUEL PROPOSE L'ÉLECTION DE :



Roberto Botta



Jaco Dwek



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Janvier

Sortie de ski « premières traces », suivie d'un petit-déjeuner à Cry d'Er.

Mars

Conférence-dîner gastronomique au Crans & Spa avec le soutien de la Société Générale.

Edition et publication en ligne de notre « Livre Blanc ».

Cocktail de fin de saison au Guarda-Golf.

Participation à l'assemblée générale de la FVSR2.

Février

Soirée dansante au restaurant Le Sporting.

Négociation avec CMA pour des abonnements saisons.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Avril

Présentation du Livre Blanc à l'ACCM et aux présidents des Communes (Lens, Crans-Montana, Icogne).

Participation à l'AG de Crans-Montana Tourisme.

Juin

Création de la commission d'évaluation pour le projet de chauffage à distance.



Mai

Consultations avec les 3 autres associations de propriétaires du District (Anniviers, Sierre, Crans-Montana).

Validation avec CMA des abonnements saisons avantageux pour Apach.

Organisation du Trophée de golf Apach, avec le soutien de FGP Swiss & Alps.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Août

Soirée du 1er août au Grand Hôtel du Golf,
avec le soutien de Valcity.

Balade et découverte du Qi Gong.

Organisation du Trophée de golf Apach,
avec le soutien de la banque Mirabaud.

Novembre

Participation à la présentation
de l'ACCM à propos de la
nouvelle taxe de séjour.



Septembre

Expérience gourmande au Restaurant
Mosaic dans le cadre de l'Omega Masters,
avec le soutien de Naef immobilier.

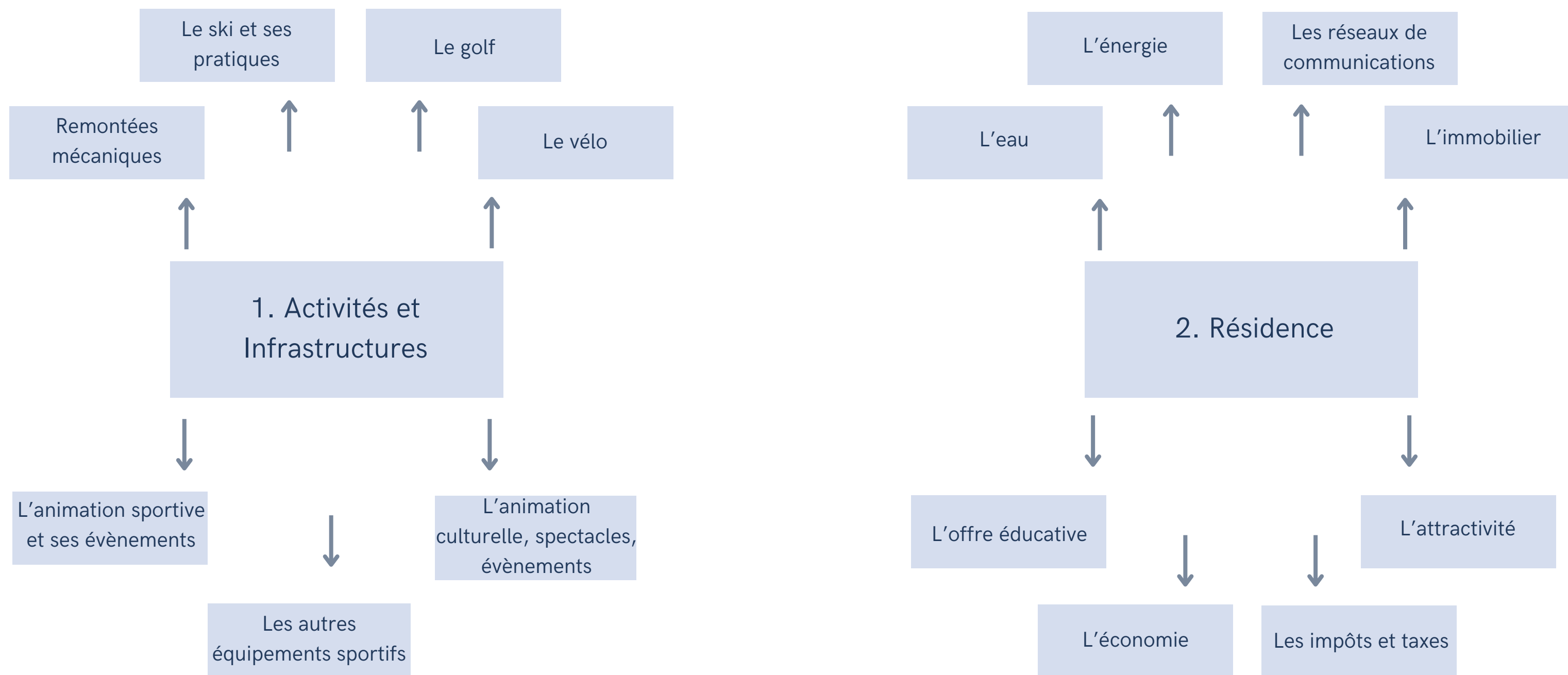
Représentations théâtrales « Premier
Amour » de Beckett.

Décembre

Création de la cellule de crise taxe de
séjour.

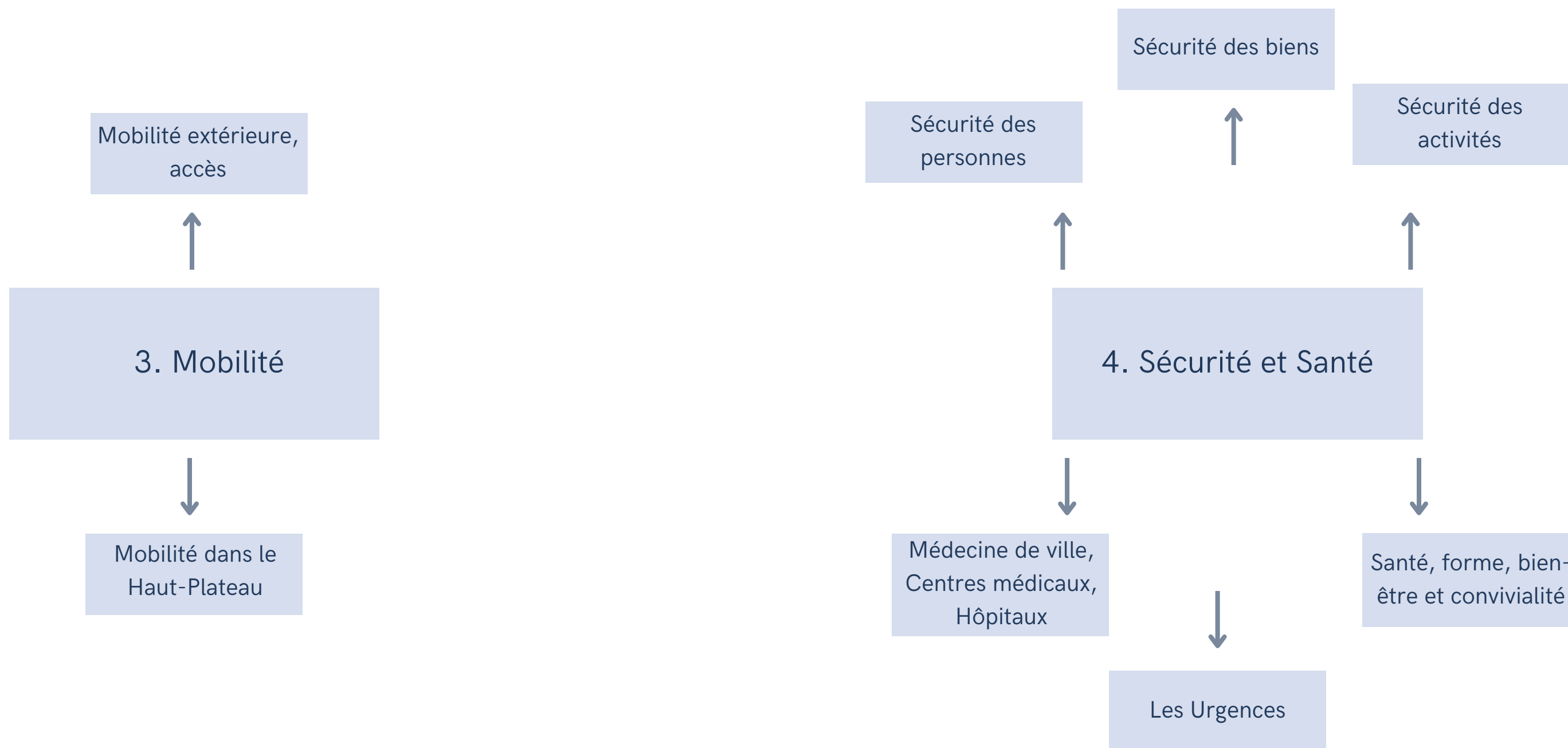
Assemblée générale 2024.

PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC

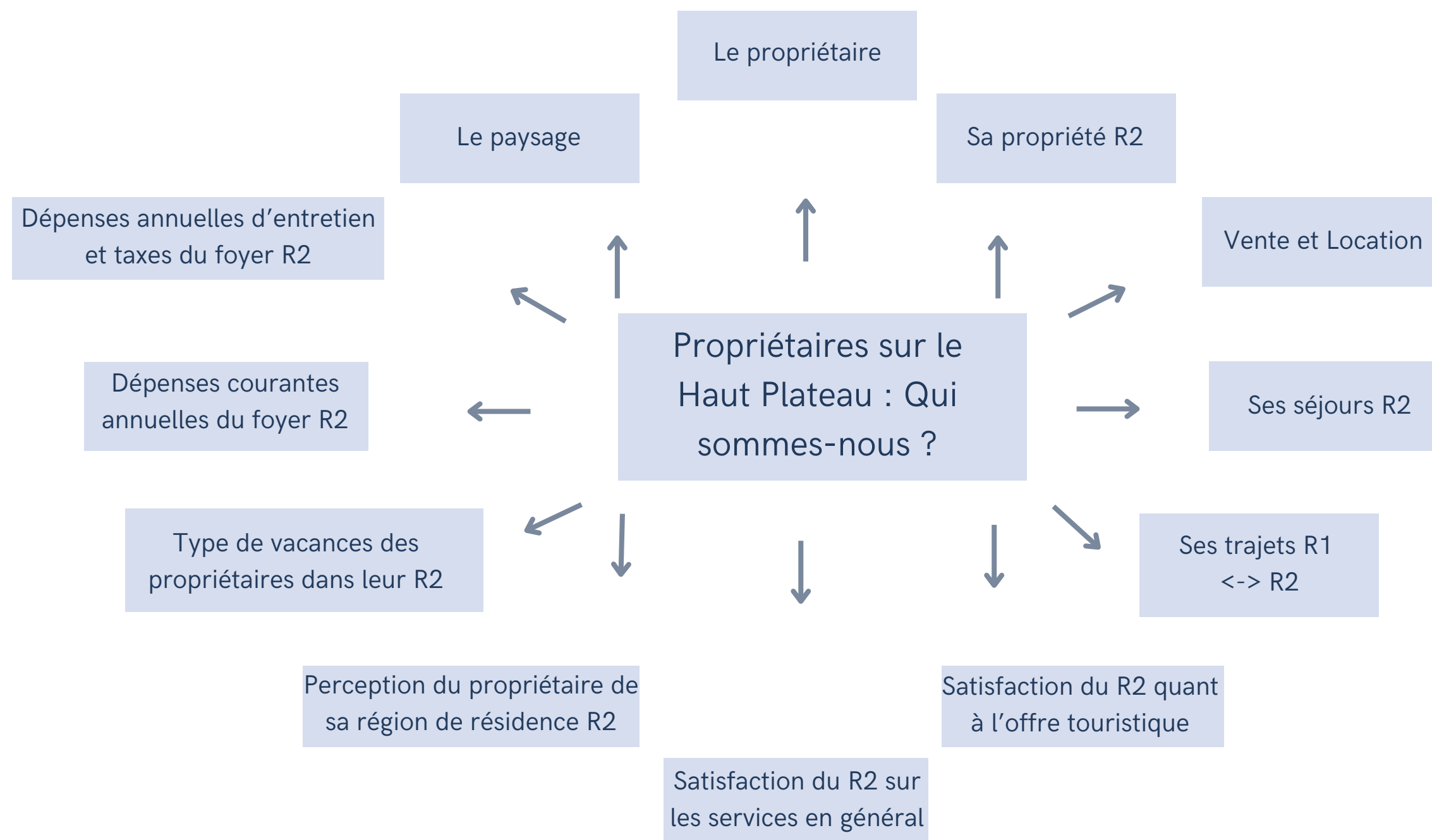




PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC



PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC





COMPTES 2023

APACH
Association des Propriétaires d'Appartements et Chalets du Haut-Plateau

Période du 01.01.2023 au 31.12.2023
COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31.12.2023

Compte de Pertes & Profits en francs suisses

	<u>DEBIT</u>	<u>CREDIT</u>
Cotisations		54 331.25
Entrées abonnements de saison CMA		152 955.65
Trophée de golf		1 210.00
Soirée du 18.02.2023		9 726.95
Dégustation vins		1 359.68
Versements Naef Immobilier		6 870.00
Versement FGP Swiss & Alps		5 385.00
Soirée du 01.08.2023		10 141.00
Soirée du 31.08.2023		5 725.00
		247 704.53
Honoraires Montanagest 2022	807.75	
Soirée APACH - dégustation de vins 17.12.2022	2 082.40	
Frais soirée 1er août	6 700.00	
Restaurant Gerber - collation trophée Apach	1 100.00	
Kairos Projects sàrl - frais dégustation vins et fromages	1 550.00	
Favre-Tempia	507.60	
Caisse de Compensation du Canton du Valais, décompte 2022	1 277.75	
CMA, achats abonnements de saison et crédit consommation	191 496.15	
Six Senses, soirée du 31.08.2023	7 019.00	
Tournoi de golf	5 648.50	
Frais de préparation aux différents événements	917.05	
Frais administratifs	17 185.58	
Fédération valaisanne des résidences secondaires, cotisation	200.00	
Allianz, assurances	529.40	
CMT, cotisation	107.70	
BCVs Frais divers	116.05	
	237 244.93	
Bénéfice de l'exercice		10 459.60
	247 704.53	247 704.53
Compte/courant BCV		
Solde à nouveau au 01.01.2023		12 217.40
Différence		10 459.60
Solde à nouveau au 31.12.2023		22 677.00

Annotation (hors bilan) : crédit auprès de CMA de CHF 10'000.00

APACH - BILAN au 31.12.2023 en francs suisses

	<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
BCVs c/c	22 677.00	
Solde reporté au 01.01.2023		12 217.40
Bénéfice au 31.12.2023		10 459.60
Totaux	22 677.00	22 677.00

Crans-Montana, le 14.10.2024



Rapport de l'organe de révision

APACH : association des propriétaires d'appartements et chalets du Haut-Plateau

Exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous avons procédé au contrôle de votre comptabilité pour l'exercice 2023 en nous basant sur :

Le relevé bancaire (BCV) et pièces comptables y relatifs ;
Les documents et factures qui nous ont été remis.

Nous délivrons le présent contrôle en toute bonne foi et formulons les réserves d'usage pour le cas où certains documents, de nature à modifier le résultat de l'exercice ainsi que la situation de fortune au 31 décembre 2023, n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Sur cette base nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes tels que présentés avec un résultat positif de CHF 10'459.60.

Crans-Montana, le 14.10.2024


Montanagest sarl



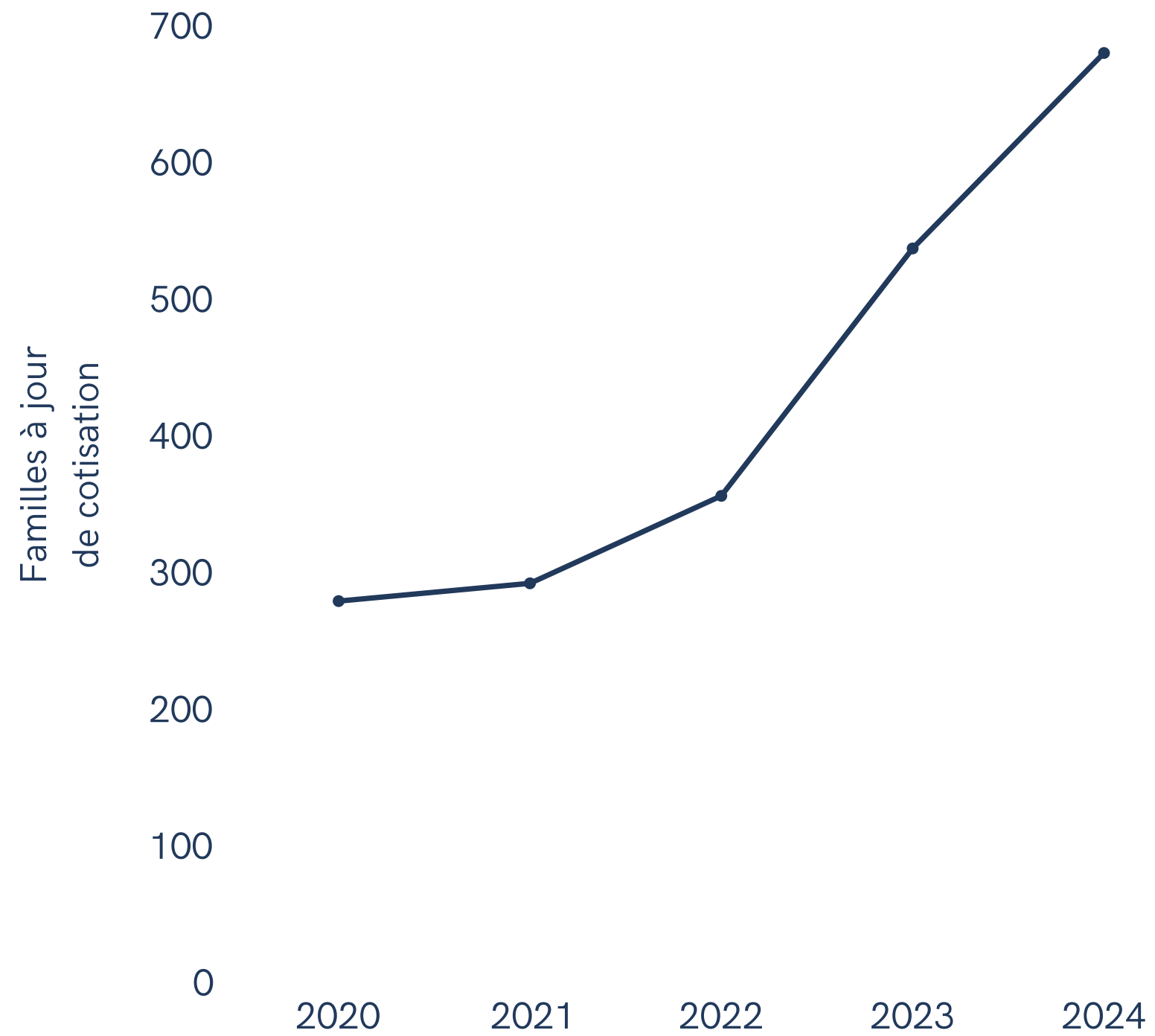
MONTANT DES COTISATIONS



Montant actuel : CHF 100



NOMBRE DE MEMBRES



Moyenne de 3.89
par cotisation



TAXE DE SÉJOUR

Le Nouvelliste

Crans-Montana, Lens, Icogne: la hausse de la taxe séjour acceptée par les assemblées primaires.

L'augmentation de 3 à 5 francs de la taxe de séjour des communes de Crans-Montana, Lens et Icogne a été acceptée, lundi soir. Une augmentation contestée, on le rappelle, par les résidents secondaires.

A une très large majorité, les assemblées primaires de Crans-Montana, Lens et Icogne ont accepté, lundi soir, la modification de leur règlement sur la taxe de séjour. Celle-ci passera donc de 3 à 5 francs.

Cette augmentation devrait générer 3,5 millions de francs de revenus en plus, permettant «d'augmenter les prestations touristiques et d'alléger les finances municipales», précise l'ACCM dans un communiqué. Elle rappelle que la taxe de séjour sert uniquement à des fins touristiques. «Que ce soit pour les événements et les animations qui rendent dynamique notre région ou les infrastructures de loisirs, la taxe offrira une haute qualité d'accueil et de vie dans notre destination.»

Les résidents secondaires grincent des dents.

Pour rappel, cette hausse suscite la colère des propriétaires de résidences secondaires. Dans une lettre adressée la semaine dernière aux autorités, l'Association des propriétaires d'appartements et de chalets du Haut-Plateau (APACH) dénonçait une «augmentation inacceptable de 66%» de la taxe de séjour.

Elle se disait aussi interpellée par la méthode de calcul du forfait, qui tient compte d'un taux moyen d'occupation de 50 nuitées. Ses membres souhaitent rencontrer les autorités pour en discuter.

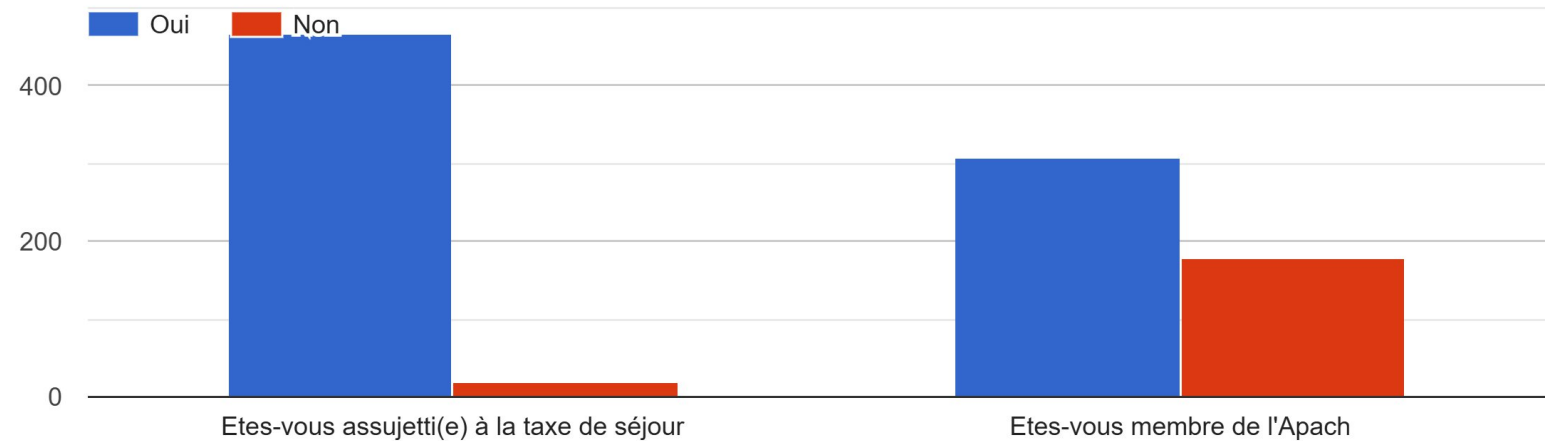
Taxe de séjour Le Questionnaire





486 Réponses

- Parmi ces réponses, 19 ne sont pas assujetties à la taxe de séjour mais soutiennent notre “combat”
- **La mobilisation dépasse largement les seuls membres de l'APACH**; 178 réponses émanent de non-membres de l'Apach.



26.17 nuitées en moyenne par R2 par UPM

Unités Par Ménage: Dans la nouvelle taxe de séjour, 1 UPM correspond à une pièce

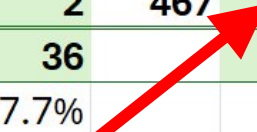
- 467 assujettis à la taxe de séjour
- Pour un total de 1'730 UPMs
- Et 45'275 nuitées contre 86'500 dans le calcul communal
- **Les répondants payent, déjà aujourd'hui, 41'225 nuitées en trop (cqfd)**

UPM	Réponses	Réponses x UPM	Nuitées	Base de calcul	Nuitées par UPM
2	83	166	5,975	8,300	35.99
3	141	423	12,850	21,150	30.38
4	126	504	12,500	25,200	24.80
5	65	325	7,425	16,250	22.85
6	52	312	6,525	15,600	20.91
Grand Total	467	1,730	45,275	86,500	26.17
				41,225	

Plus votre résidence est grande et plus vous payez en trop

- Si vous êtes dans le saumon vous payez trop...
- Il n'y a que **18.8%** des propriétaires de R2 qui payent pour le bon nombre de nuitées

Nb de pièces	-275	-250	-225	-200	-175	-150	-125	-100	-75	-50	0	50	100	150	Total	en %
2 (100n)									23	31	18	5	4	2	83	34.9%
3 (150n)							22	45		41	19	8	6		141	23.4%
4 (200n)					14	43		37		13	8	11			126	15.1%
5 (250n)			5	18		18		11		6	7				65	10.8%
6 (300n)	3	12		11		13		9		4					52	0.0%
Grand Total	3	12	5	29	14	74	22	102	23	95	52	24	10	2	467	18.8%
										379	52			36		
											81.2%	11.1%				7.7%



Prise de Position de l'Apach (11.12.24)

Prise de Position - Taxe de Séjour - Association de l'Apach



william.raynar@me.com

To

Cc 'APACH'; cedricberger@bluewin.ch; 'contact@belmonthotel.ch'; 'Jaco Dwek'

Reply

Reply All

Forward



Wed 11/12/2024 09:06



Follow up.

You forwarded this message on 11/12/2024 14:32.



Taxe de séjour - Prise de position V4.pdf
312 KB

Chère Madame, Monsieur,
Monsieur le Président de la Commune de Crans-Montana,
Monsieur le Président de la Commune de Lens,
Monsieur le Président de la Commune de Icoigne,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Économie et Tourisme de l'Association des Communes de Crans-Montana,

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos préoccupations.

Afin de vous permettre de mieux comprendre notre position, nous vous adressons en pièce jointe un document détaillant les raisons de notre opposition à l'augmentation de 66 % de la taxe de séjour. Ce document met en lumière nos principales inquiétudes, notamment sur les bases fausses des calculs utilisées, l'impact économique pour les résidents secondaires et les implications sur les relations entre les communes et leurs meilleurs ambassadeurs.

Les résidents secondaires, bien que captifs et privés de leur droit de vote lors des Assemblées primaires, souhaitent activement contribuer à un dialogue constructif pour trouver une solution équilibrée et bénéfique pour l'ensemble des acteurs du haut plateau.

Nous espérons que ce document saura enrichir vos réflexions et reste à votre disposition pour toute discussion complémentaire. Dans l'attente de vos retours, nous vous prions d'agréer de nos sincères considérations.

Comité de l'Apach



Résumé de nos Arguments

La Preuve par 7

1. Une augmentation de 66% est tout simplement inacceptable.
2. **Nous pouvons démontrer que le mode de calcul utilisé est erroné et ne correspond pas à la loi sur le tourisme du canton du Valais.**
3. La consultation réalisée le 11.11.2024 ne répond pas à la définition d'une consultation au sens de la loi.
4. Il serait pertinent de remettre en question les dépenses engagées au nom du tourisme, afin d'en évaluer la légitimité.
5. Les affectations comptables de ces dépenses sont également sujettes à caution.
6. La notion de forfait ne correspond pas à la définition communément admise dans le dictionnaire.
7. Une telle augmentation va à l'encontre des tendances actuelles.

Réponse de la Commune de Lens (17.12.24)

Date: 17 December 2024 at 14:42:07 CET

To: william.raynar@me.com

Subject: RE: ME : Prise de Position - Taxe de Séjour - Association de l'Apach

Bonjour Monsieur,

Merci pour votre message, que j'ai bien entendu lu avec toute l'attention nécessaire.

Je vais vous donner mes positions sur certains points que vous soulevez dans votre courrier :


1. Concernant le calcul des UPM, rien n'a changé par rapport au règlement de 2018, qui avait été homologué à l'époque par le canton du Valais. Nous pensons donc être dans les clous par rapport à l'article 21 (3 bis). Il faut également relever que le nombre admis de nuitées dans la plupart des forfaits des autres stations est fixé à 50, et admis. Verbier fixe le nombre de nuitées à 40, mais perçoit une taxe à la nuitée en cas de mise en location de la R2.
2. Vous relevez des affectations comptables discutables : je vous laisse seul juge de votre affirmation sur la gratuité des remontées mécaniques. Par contre, ce n'est à mon sens pas aux communes de négocier des rabais pour les R2 avec l'Omega Open. Rien n'empêche votre association de les approcher pour négocier un rabais

Pour le reste, je ne veux pas par écrit confirmer ou infirmer point par point vos commentaires ou arguments.

Par contre je me tiens volontiers à votre disposition pour en discuter de vive voix à un moment de votre choix.

Meilleures salutations




Conseiller communal
Commune de Lens
Case postale 56
1978 Lens

Florilèges de commentaires

1. *À mon sens cette taxe est une exagération si on tient compte de l'impôt communal que nous devons payer.*
2. *Aucune enquête n'est faite par la commune pour connaître les désirs effectifs des propriétaires de résidences secondaires.*
3. *C'est surtout grâce aux résidents secondaires, que la station et les commerces fonctionnent !*
4. *C'est sans espoir*
5. *Nous allons bientôt rejoindre la France dans la jungle des taxes en tous genre. C'est scandaleux!*
6. *Je suis veuve et seule et n'ai presque jamais de visites*
7. *Cette décision est scandaleuse car les propriétaires ne peuvent pas voter.*
8. *La prise en compte des salons, salles à manger, buanderies,... est inadmissible.
50 jours /an /personne est significativement trop haut si les personnes sont des enfants, étudiants ou actifs*
9. *Pas besoin de 2 offices, 1 seul office de tourisme est suffisant pour Crans-Montana. Merci pour le suivi du dossier.*
10. *Les propriétaires de résidence secondaire et ils sont nombreux paient des impôts dans la commune, paient en plus la taxe de séjour et nous n'avons aucun bénéfice...que la commune nous offre d'autres avantages, comme l'abonnement de ski à prix réduit comme les résidents*

**Ils espèrent que nous
allons, que vous allez
passer à autre chose...**





BUDGET 2025

	DÉBIT	CRÉDIT
COTISATIONS & ENTREES		69 500
SPONSORING		10 000
FRAIS TENUE COMPTABILITE	541	
CONTRÔLE DES COMPTES	325	
FRAIS BANCAIRES	500	
COTISATIONS	500	
EVENEMENTS & CONFERENCES	40 000	
SECRETARIAT, ABON., FRAIS ADM. ET DE FONCT.	18 000	
ASSEMBLEE GENERALE	10 000	
RESERVE ET DIVERS	9 634	
TOTAL	79 500	79 500



ORGANE DE RÉVISION

Montanagest sàrl
Michel Mendicino



MANIFESTATIONS, INTERVENTIONS, PROJETS

Janvier

Dégustation viticole franco-suisse à la Cave de la Romaine.

Conférence dédiée aux perspectives financières 2025.



Février

Soirée dansante traditionnelle au restaurant Vivavoce.

Compétition de ski Apach

